

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 13 juin 2022

**Objet : Demande d'accès**  
**N/Réf. : 1847 00/2021-2022.695**

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 11 janvier 2022 dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit ;

« Tout document, rapport, étude ou courriel, faisant état de répercussions, positives ou négatives, du couvre-feu imposé au Québec du 9 janvier 2021 au 28 mai 2021 : sur les urgences dans les hôpitaux, la transmission de la COVID-19, ainsi que sur les services d'urgences. » (*sic*)

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, un document répondant à votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer.

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint,

Original singé par

Daniel Desharnais

p. j. 2

N/Réf. : 22-CR-00055-71